



Rencontres Philanthropiques

Philanthropie et action publique

Philanthropie et handicap – 1^{er} avril 2014

Le 1^{er} avril 2014, la chancellerie d'Etat et SwissFoundations ont organisé une deuxième table ronde dans le cadre d'une série de rencontres dédiées à la philanthropie. Ces rencontres dont la première portait sur la culture, ont pour point commun, la mise en lumière des apports de l'action philanthropique et plus spécialement, sa complémentarité par rapport aux actions déployées par les pouvoirs publics.

Plus de soixante participants se sont retrouvés aux côtés de Monsieur Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de l'emploi de l'action sociale et de la santé (DEAS), de Monsieur Michel Blum, directeur des assurances sociales et du handicap, de Monsieur Marc Maugué, secrétaire général de la Fondation Hans Wilsdorf, du Prof. Stefan Eliez, fondateur du Pôle autisme et de Madame Ingrid Heindorf du World Future Council, pour échanger expériences et idées à propos de la gestion du handicap dans le canton de Genève.

La politique du handicap en Suisse et à Genève

La Suisse compte aujourd'hui près 1,4 million de personnes présentant un handicap physique, mental, sensoriel et/ou psychique, ce qui représente plus de 20% de la population totale helvétique. Parmi celles-ci, un tiers peut être considéré comme fortement handicapée.

La tenue de cette table ronde en 2014 est empreinte d'une portée symbolique toute particulière. C'est en 2014 que l'on a célébré le dixième anniversaire de l'adoption de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) et c'est aussi, le 15 avril 2014, que la Suisse a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits personnes handicapées (CDPH).

Le canton de Genève, encourage l'intégration sociale, scolaire, professionnelle et culturelle des personnes en situation de handicap et appuie les initiatives publiques ou privées visant à prévenir leur exclusion et à assurer leur autonomie. Le handicap comme l'a indiqué Monsieur Michel Blum est une thématique transversale qui implique la collaboration de nombreux départements (DEAS, DIP, DETA, DALE).

Le canton de Genève s'est doté de nouvelles bases légales qui prennent en compte la problématique du handicap. Deux articles de la nouvelle constitution genevoise sont exclusivement consacrés à l'intégration des personnes handicapées, il s'agit de l'art. 16 et de l'art. 209. Ces nouveaux articles marquent le changement de paradigme qui s'est opéré ces dernières années, avec le passage d'une politique de **protection** des personnes handicapées à une politique

d'**intégration** plan économique, politique ou sociale. Le principe de non-discrimination (égalité) a remplacé celui d'adaptation ou de réadaptation.

Ce principe d'intégration a notamment été illustré par Madame Heindorf dans la présentation de deux programmes mentionnés dans le *Zero Project Report*. Cités en exemple, ces deux programmes sont parvenus à transformer un handicap en atout sur le marché du travail (*Discovering Hands* en Allemagne et *Specialisterne* au Danemark).

Le handicap une notion pluriel

L'utilisation du terme handicap recouvre en réalité des situations très diverses et impliquent une multitude de politiques qui doivent être adaptées à chaque handicap.

Les deux organisatrices de cette rencontre - Madame Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, et Karin Jestin, secrétaire générale de la Fondation Lombard Odier - ont souhaité plonger les participants dans le vif du sujet dès le début de la soirée. Pour ce faire, deux associations genevoises ont été invitées à présenter le travail réalisé par des personnes en situation de handicap. La Fondation Clair Bois qui produit l'émission Singularités a ouvert cette table ronde en présentant 5 minutes des moments phares de ce programme. [Cette émission](#) réalisée entièrement par des personnes en situation de handicap est diffusée sur Léman bleu. Pour clôturer cette soirée, les élèves de Monsieur Claudio Alessi de l'association No difference ont réalisé des performances lyrique et sportive qui ont été saluées par le public présent. La diversité des réalités vécues par les personnes en situation de handicap a été illustrée à travers les activités de ces deux associations.

La combinaison philanthropie et handicap

Comme l'a fait remarquer la chancelière d'Etat lors de cette table ronde, la philanthropie a été active dans le domaine du handicap bien avant l'Etat. C'est pourquoi, les financements privés et publics doivent se compléter pour développer des solutions efficaces.

Lors de cette table ronde différents exemples ont été montrés en matière de partenariats publics-privés qui ont été mis en œuvre, avec notamment les exemples du Fonds Hélios ou du Pôle autisme. Ces partenariats public-privé ont montré que les acteurs philanthropiques ont la capacité d'améliorer des programmes déjà existants et peuvent intervenir là où le besoin est plus important.

Le handicap à Genève en quelques chiffres

Montants au budget 2014 du canton de Genève - Subventions handicap (Politique E) :

372 millions dont :

- environ 175 millions de subventions aux institutions (Contrats de prestations)
- environ 193 millions de soutien financier individuel aux personnes handicapées (prestations complémentaires AI)
- environ 4 millions de subventions d'investissement

Nombre de personnes handicapées à Genève : 14'000 bénéficiaires de l'Assurance invalidité

Places d'accueil : 925 places d'accueil résidentiel et 1563 d'accueil de jour

Réseau handicap à Genève :

- 4 départements concernés: département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), département de l'instruction public, de la culture et du sport (DIP), département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)
- Près de 100 institutions recensées actives dans le domaine du handicap
- Plus de 50 fondations actives à Genève dans le soutien aux handicapés ainsi que de nombreux mécènes

[Zero Project " Innovative practices presented to Geneva foundations and authorities](#)